

**COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 29 mars 2017**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :

Madame Martine KREBS, Monsieur Daniel FUHR, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Lauretta POLAK, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoints, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Mesdames Nadine KELLER, Caroline FERY, Monsieur Alain AREND, Madame Christine LUPIC, Monsieur CHAVAN, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

Monsieur Armand FOURNIER, Madame Anne-Marie BOUTET, Messieurs Christian GAUER, Patrick HAYDINGER, Mesdames Marie BENOIST, Anne LEININGER, Isabelle DEMOGEOT, Vanessa GERHARD, Monsieur Mikael FRITZINGER, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage et lecture faite des excuses, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire avant de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, propose de rajouter la demande de subvention de l'ASBH pour l'organisation d'un atelier jeunes de printemps et la proposition d'inscrire la commune dans le projet « SESAM'GR ». Ces rajouts sont acceptés à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite séance.

2) AFFAIRES IMMOBILIERES

EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2016.

Appelé à en délibérer,
 LE CONSEIL MUNICIPAL,

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN	MONTANT DE LA TRANSACTION	ACQUEREUR
FLAUS RENE	15 IMPASSE DU CHEMIN DE FER	154 000,00	BARJOU - DORSY
SCI AM INVESTISSEMENTS	MICHELMERTEN	5 000,00	SCI SEBIMMO 2
SCI AM INVESTISSEMENTS	MICHELMERTEN	4 500,00	SCI SEBIMMO 1

Appelé à en délibérer,
 LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de faire siennes les décisions du Maire.

3) TRAVAUX

RENATURATION DES COURS D'EAU : AVENANT A LA CONVENTION PASSEE AVEC LE SAFE (SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE FAREBERSVILLER ET ENVIRONS)

Par convention en date du 26 mars 2013 la Commune de Cocheren a délégué au SAFE la maîtrise d'ouvrage des travaux de renaturation du Cocherenbach et du Winborbach. Des travaux supplémentaires ont fait l'objet d'un avenant n° 1 en date du 27 février 2015.

Les travaux étant achevés le SAFE propose un avenant n° 2 à la convention arrêtant les coûts réels des travaux exécutés qui s'élève pour Cocheren, après déduction des subventions, à 29 400,60 €. Ce montant sera compensé par une participation du SIEAR (Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle) dont fait partie Cocheren.

La commission des finances et travaux a proposé au Conseil Municipal d'accepter cet avenant.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances et travaux entendu,

ACCEPTTE l'avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de renaturation des ruisseaux;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ;
PREND en charge la dépense correspondante ;
SOLLICITE la participation du SIEAR.

4) AFFAIRES FINANCIERES

INDEMNITES DE FONCTION : CHANGEMENT DE LA BASE DE REFERENCE AU 1^{er} JANVIER 2017

Par délibération en date du 28 mars 2014 les indemnités de fonction ont été fixées en référence à l'indice terminal de la fonction publique 1015. Or ce dernier étant passé à 1022 au 1^{er} janvier 2017 et, étant encore appelé à être revalorisé au 1^{er} janvier 2018, il convient de modifier la délibération.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'avis de la Commission des Finances entendu,

FIXE la base de calcul des indemnités de fonction telles que définies par délibération en date du 28 mars 2014, en référence à l'indice terminal de la fonction publique en vigueur ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

SUBVENTION A L'ASBH POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER « JEUNES »

L'atelier doit se dérouler du 10 au 17 avril 2017 et concerne 7 jeunes gens et filles de 14 à 18 ans. Il consiste en la reprise des peintures de l'abri de la Coulée Verte. Une subvention de 245,00 € est sollicitée ainsi que la fourniture du matériel nécessaire à la réalisation des travaux, estimé à 500,00 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser à l'ASBH une subvention de 245,00 € pour l'organisation de l'atelier « jeunes » de printemps ;
VOTE les crédits correspondants ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Madame Lauretta POLAK, Adjointe au Maire, responsable de la bibliothèque municipale expose son projet destiné à équiper le nouvel espace bibliothèque du quartier village qui fonctionnera dès cet automne dans l'extension de la Mairie et afin de permettre de nouveaux partenariats avec l'école « Les Frères Lerond » et un projet de portage de livres au titre des actions en faveur des personnes âgées.

Le projet vise également à développer le fonds « gros caractères » et ouvrages pour enfants.

Le coût de l'opération a été estimé à TTC 1 098,80 € susceptibles d'être pris en charge par le Département de la Moselle.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

SOLLICITE la subvention au titre des ressources documentaires susceptible d'être allouée pour le projet décrit ci-avant d'un montant TTC de 1 098,80 € ;

S'ENGAGE à prendre en charge l'éventuelle dépense résiduelle non couverte par la subvention sur fonds propres communaux ;

S'ENGAGE à inscrire la dépense au budget de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

PROJET « SESAM'GR »

Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Adjointe aux affaires scolaires, expose les principes de ce projet qui s'inscrit dans l'apprentissage de la langue allemande. Il porte sur le recrutement par la commune d'un assistant éducatif intervenant en allemand dans les classes maternelles et élémentaires de la commune.

Dans le cas de Cocheren il s'agirait d'un poste à 24 heures semaines, 12 heures au groupe scolaire « Les Frères Lerond » et 12 au groupe scolaire « Jean Lurçat ».

Sur la base d'un SMIC chargé, le Conseil Départemental prend en charge 20 % du coût, la Région Grand Est au titre du FEDER à hauteur de 18% et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France à hauteur de 32 %, soit une dépense résiduelle à la charge de la Commune de 30 %.

Le projet pourrait être mis en œuvre pour la rentrée 2017/2018.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de s'inscrire dans le projet « SESAM'GR » pour le recrutement d'un intervenant dans les écoles sur la base d'un emploi d'une durée hebdomadaire de 24 h ;

SOLLICITE à cet effet les aides du Conseil Départemental, de la Région Grand Est au titre du FEDER et de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, comme détaillé ci-avant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la dépense résiduelle de 30 % du coût de l'opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions qui découlent de la présente.

ETUDE ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2016

Après intégrations des résultats 2015, l'exercice 2016 se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 839 185,28 €
Recettes	2 585 248,50 €
Excédent de fonctionnement	746 063,22 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	2 074 197,80 €
Recettes	2 472 477,71 €
Excédent d'investissement	398 279,91 €

Excédent global de clôture 1 144 343,13 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 1 522 735,00 € en dépenses et à 446 491,00 en recettes. Compte-tenu de ces restes à réaliser en recettes et de l'excédent de clôture de la section d'investissement, l'affectation du résultat de fonctionnement se détaille comme suit :

- Affectation à la section d'investissement : 677 965,00 € ;
- Report à nouveau à la section de fonctionnement : 68 098,22 €.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL

En l'absence du Maire et sous la présidence de Madame Martine KREBS, 1^{ère} Adjointe,

ADOpte le Compte Administratif 2016 du Budget Général arrêté aux chiffres détaillés ci-avant ;
DECLARE toutes les écritures de l'exercice 2016 définitivement closes ;
DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme détaillé ci-avant ;
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

AVIS A DONNER SUR LE COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET GENERAL

Les résultats étant identiques au Compte Administratif 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'avis de la Commission des Finances entendu,

DECLARE ne pas avoir d'observation à formuler sur le Compte de Gestion 2016 établi par la Trésorerie de Freyming-Merlebach.

BUDGET PRIMITIF 2017 – FIXATION DES TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2017 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 291 985,00 €
Recettes	2 291 985,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	2 106 925,00 €
Recettes	2 106 925,00 €

Les dépenses de fonctionnement ont été calculées en tenant compte des réalisations de l'année 2016 mais également de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de la contribution au redressement des finances publiques et de la baisse de la dotation de l'agglomération. Cette situation appelle une maîtrise accentuée des dépenses.

En ce qui concerne les contributions directes, le produit assuré, calculé sur les bases notifiées aux taux en vigueur, s'élève à 596 164,00 € répartis comme suit :

TAXES	TAUX	BASES	PRODUITS
Taxe d'habitation	12,58%	2 558 000	321 796
Foncier bâti	13.35%	1 986 000	265 131
Foncier non bâti	68.42%	13 500	9 237
			596 164

Suite aux dégrèvements des bases de la taxe d'habitation en 2016 pour compenser la suppression d'une demi-part au titre de l'impôt sur les revenus des personnes âgées, un lissage a été appliqué pour 2017 par les services fiscaux. Néanmoins le budget ne nécessite pas une augmentation des taux d'imposition.

L'investissement est basé sur la poursuite et finition des programmes pluriannuels en cours. Des crédits ont été prévus pour le démarrage du programme de rénovation de l'éclairage public de la cité Belle-Roche et de la réhabilitation des écoles.

La commission des finances a proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2017 équilibré aux montants détaillés ci-avant et de ne pas augmenter les taux des impositions directes.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé du Maire entendu,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

VOTE le Budget Primitif 2017 du Budget Général équilibré aux chiffres indiqués ci-avant ;

DIT que le budget est voté par opération en ce qui concerne la section d'investissement ;

MAINTIENT les taux des trois taxes aux pourcentages indiqués ci-avant;

DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cocheren une subvention de fonctionnement de 5.000,00€ pour l'exercice 2017 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente et lui DONNE tous pouvoirs à cet effet.

5) DIVERS

Au mois de mai l'Alliance Cocheren Rosbruck organise un tournoi de football et question est posée quant à la disponibilité du terrain suite à sa rénovation. Suite à la dernière visite du terrain avec le maître d'œuvre, l'accord a été donné pour son utilisation.

Plus personne ne demandant la parole Monsieur le Maire lève la séance.

LE MAIRE

Jean Bernard MARTIN

